



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 novembre 2015

Plan hivernal 2015-2016 : mise en place de la veille saisonnière

Comme chaque année, la préfecture de la Vendée active, du 1er novembre au 31 mars, le plan hivernal afin d'apporter une réponse graduée et adaptée aux besoins des populations sans abri.

Outre le dispositif de veille saisonnière mis en place à compter du 1er novembre, deux niveaux de mobilisation supplémentaire peuvent être activés selon la température ressentie (intégrant la température réelle et la force du vent) :

- un niveau « vigilance verte », en cas de température négative comprise entre -5° et -10° ;
- un niveau « vigilance jaune », à partir de -10° .

Au total, le département dispose de **143 places d'urgence mobilisables**, soit 112 places dès l'activation de la période de veille saisonnière, 23 places complémentaires en niveau de vigilance verte et 8 places supplémentaires à partir du niveau de vigilance jaune.

Ce dispositif se décline sur 4 secteurs :

- La Roche-sur-Yon ; *mis en œuvre par l'association Passerelles*
- Le pays des Olonnes (Les Sables d'Olonne, Challans, Saint Gilles Croix de Vie, Aizenay) ; *mis en œuvre par l'association APSH*
- Les Herbiers – Montaigu ; *mis en œuvre par le CCAS des Herbiers*
- Fontenay le Comte ; *mis en œuvre par l'association AREAMS*

Il permet ainsi de couvrir l'ensemble du territoire départemental, avec le soutien actif de bénévoles d'associations caritatives.

La direction départementale de la cohésion sociale mais également les services de secours, les collectivités locales et les associations sont vigilants et restent mobilisés au service des publics fragiles durant cette période.

Signaler toute personne en précarité dans la rue, en appelant le 115, est un geste citoyen. Si le besoin s'en fait ressentir, il convient de rester auprès de la personne jusqu'à sa prise en charge.

